Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 6 avril 2006

Procès-verbal

Présents: *Mesdames BRAL, DE BIOURGE, DUJARDIN, FRISON, HERCK, LECLERCQ*
Messieurs COLLET, DUBOIS, DUGAUTHIER, FERMINE, LECHIEN, PARMENTIER, SCLAPARI, THIRIFAY
Madame BRONCKART pour Monsieur MULLENDERS
Madame SCHYNS pour Monsieur BONNI
Madame TERRANOVA pour Monsieur GUYOT

Excusés: *Mesdames BOGAERTS, ENGLEBERT, LAMBERT, LAMBOTTE, MINET, RAMELOT*
Messieurs BOUFFIOUX, DAULNE, DELEU, GHENNE, HAGEN, JEANJEAN, LALLEMAND, MATHIEU, MOULIN, WATTIEZ

Pour débuter la réunion, Monsieur Parmentier, Président de la Plate-forme ADL, souhaite la bienvenue à Monsieur Olivier Dubois. Monsieur Dubois remplace Madame Lannoy au poste de Conseiller Finances au sein de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et prend donc le relais en tant qu'animateur de la présente plate-forme.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 11 JUILLET 2005

Le procès-verbal de la Plate-forme ADL du 11 juillet 2005 (ADL 2005/11) est approuvé à l'unanimité par les membres de la présente plate-forme.

2. DECRET ADL

Monsieur Dubois informe la plate-forme que l'Union des Villes et Communes de Wallonie a adressé fin mars un courrier au Ministre Marcourt (document ADL 2006/01) afin d'insister pour que l'adoption définitive de l'arrêté d'exécution puisse se faire dans les meilleurs délais. Par ailleurs, l'Union a exprimé certaines inquiétudes quant au respect du délai de 6 mois prévu pour la rentrée des dossiers d'agrément, compte tenu des échéances électorales d'octobre 2006. La proposition a donc été émise par le Cabinet Marcourt de postposer l'entrée en vigueur du décret, via une modification du projet d'arrêté d'exécution.

Monsieur Thirifay indique que le Conseil d'Etat a été sollicité fin mars pour avis.

Par ailleurs, il semble que la DGEE privilégierait la date du 1er janvier 2007 pour l'entrée en vigueur du décret, plutôt que la date proposée du 1er septembre 2006.

Monsieur Thirifay précise également qu'en cas de report de la date d'entrée en vigueur, le formulaire d'agrément sera disponible dès la publication de l'arrêté d'exécution au *Moniteur belge*, afin que communes et agences puissent en prendre connaissance.

Monsieur Dugauthier s'inquiète quant au renouvellement des contrats des agents. Monsieur Thirifay indique à ce sujet que les préavis sont réglés par la Région wallonne et que cette dernière veillera à ce que la décision de renouvellement tombe le plus tôt possible.

Afin que chaque commune dispose des informations nécessaires, le Président propose que l'Union adresse aux bourgmestres et secrétaires communaux une circulaire pour leur communiquer/rappeler les modalités administratives et les délais pour la création et l'agrément d'une agence de développement local. Parallèlement à cet envoi, il serait nécessaire que les agents de toutes les ADL existantes rédigent une note similaire à leur secrétaire.

La proposition du Président rencontrant l'approbation des autres membres, Monsieur Dubois en prend note pour action.

Par ailleurs, Monsieur Sclapari suggère qu'un second courrier soit adressé au Ministre Marcourt pour lui indiquer que la Plate-forme remet un avis positif pour adopter la date du 1er janvier pour l'entrée en vigueur du décret, plutôt que celle du 1er septembre.

3. BILAN DE L'ATELIER DU DEVELOPPEMENT LOCAL DU 24 MARS 2006

Feedback de la plate-forme sur l'atelier du mois dernier. Suite aux évaluations reçues, il semble que l'appréciation générale soit très positive. Pour information, 42 ADL étaient représentées.

4. PREPARATION DE LA RENCONTRE DU DEVELOPPEMENT LOCAL DE JUIN 2006

Discussion générale concernant la proposition de Monsieur Dubois sur un projet de thématique (document ADL 2006/02): le rôle de la commune en tant qu'acteur de développement. Le sujet est accepté par la plate-forme. Monsieur Dubois prend note des différentes suggestions des membres, quant aux interventions et aux intervenants. Les dates des mercredi 21 ou jeudi 22 juin sont avancées, à confirmer.

Suite à la demande de Madame De Biourge d'inviter les mandataires à assister à la rencontre, Monsieur Dubois rappelle qu'il s'agit cette fois d'une rencontre, ouverte tant aux agents qu'aux mandataires et autres partenaires, contrairement aux ateliers, qui sont eux destinés aux agents uniquement.

5. MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA PLATE-FORME ADL

Trois modifications ont été apportées à la composition de la plate-forme, qui sont entérinées en séance:
- Monsieur Stéphane Marnette est remplacé par Madame Christine Ramelot, cette dernière ayant repris au 1er mars 2006 les fonctions du précédent au sein de la DGPL, Division des Communes.

- Madame Aline Paulus (ancien agent de l'ADL de Theux) est remplacée par Madame Laurence Leclercq (agent ADL de Neupré), suite à une demande formulée par l'Inter-ADL de Liège.
- Monsieur Jean-Sébastien Misson (ancien agent de l'ADL de Walcourt) est remplacé par Madame Thérèse De Biourge (agent ADL de Dinant), sur proposition de l'Union.

Les membres discutent ensuite de la présence des mandataires aux réunions. Il apparaît en effet que certains mandataires qui souhaitaient faire partie de la plate-forme à sa création n'y participent pas ou très rarement, ou encore se font représenter par un agent ADL.

Le Président insiste sur l'importance d'une composition équilibrée entre mandataires et agents, afin de pouvoir confronter les différents points de vue et avoir un soutien politique des actions et décisions prises au nom de la Plate-forme ADL.

Différentes suggestions sont avancées:
- être plus créatif quant à l'ordre du jour des réunions
- envisager une organisation différente: commencer par aborder les sujets politiques et passer ensuite aux sujets pratiques. Les mandataires pourraient alors quitter la réunion après les premiers points politiques et ne devraient pas bloquer une demi-journée dans leurs agendas chargés
- adresser un courrier aux membres pour leur demander s'ils sont toujours intéressés de faire partie la plate-forme
- repenser les candidatures suite aux changements des collèges communaux après les élections de fin d'année.

Le Président souhaite par ailleurs connaître la position de l'Union par rapport à la révision de ses commissions, suite aux prochaines élections. Il souhaite également réfléchir à une possibilité pour la plate-forme d'aider les futurs candidats ADL avec leurs dossiers.

6. OPPORTUNITE D'UN LOGO COMMUN AUX ADL

L'idée d'un logo commun aux ADL a été évoquée à de nombreuses reprises, dans le but d'avoir une image fédératrice. Derrière cette demande de logo est également sous-jacente une demande de communication, de publicité, de promotion. Résumant les interventions de différents membres, le Président suggère que la plate-forme s'adresse au Ministre afin de l'interroger sur la possibilité de création d'un logo commun à toutes les agences, qui irait de pair avec l'agrément. Ainsi imposé en aval par la Région, le logo ADL primerait sur le logo de la commune, pour toutes les communications des agences. Monsieur Dubois prend donc note de la décision de la plate-forme de réunir un groupe de travail prochainement à ce sujet.

7. DIVERS

Monsieur Sclapari rappelle qu'un travail intéressant avait été entamé lors de la précédente plate-forme, sur base du Plan stratégique transversal 1. Partant du principe que les pouvoirs locaux, et plus particulièrement les ADL, peuvent contribuer à la mise en œuvre du plan, la plate-forme souhaitait émettre des suggestions. Suite au départ de Madame Lannoy, le travail est resté en suspens. Monsieur Dubois prend note de l'information: il va se renseigner sur le travail déjà effectué et ensuite revenir avec le sujet lors de la prochaine plate-forme.

La prochaine réunion de la plate-forme est fixée au vendredi 2 juin 2006, à 9h30.